

Séance du 30 juin 2025

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil municipal	en exercice	qui ont pris part à la délibération
33	32	28

Date de la convocation : 24.06.2025

Date d'affichage : 24.06.2025

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le :

document exécutoire pour avoir été reçu par le représentant de l'État le 30/6/25 et affiché le

Fait à LIEUSAIN, le

Le Maire,

Pour le Maire,

Par délégation,

La Directrice Générale Adjointe Ressources

Amélie POUSSIN Marit

Objet de la délibération

Cession d'un bien mobilier appartenant au parc automobile de la commune : véhicule tracteur Kubota

Rapporteur : S. Bianchi

N° 2025-52

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code général de la propriété des personnes publiques,

VU la délibération n° 2020-67 du conseil Municipal en date du 12 octobre 2020, donnant délégation au Maire pour décider de l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros,

CONSIDÉRANT que le prix de vente est supérieur à 4 600 euros et qu'il convient de délibérer,**CONSIDÉRANT** que la commune souhaite vendre le véhicule tracteur Kubota immatriculé BL 844 XR

Après l'avis de la commission générale en date du 16 juin 2025,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE,**Article 1^{er}** : De vendre le tracteur communal Kubota immatriculé BL 844 XR acquis le 26 novembre 1999 numéro d'inventaire 19990049001 à la société Quinot, sise 54 rue de la libération - 77370 Nangis,

Article 2 : De fixer le prix de vente à 7 043,50 euros,

Article 3 : De charger Monsieur le Maire d'organiser les modalités relatives à la cession de ce véhicule tracteur Kubota,

Article 4 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte et document nécessaire à la cession de ce bien

Le maire :

- *Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération.*
- *Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa date de validité.*

Le Tribunal Administratif de Melun peut être également saisi dans les deux mois par l'application internet « Télérecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr

**POUR EXTRAIT CONFORME
LIEUSAIN, le 30 juin 2025**

Le secrétaire de séance

Nadine HULIN

Le Maire,

Michel BISSON